



Notice d'emploi N° 7264 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Insecticide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives:	25 % thiaméthoxame
Nom UICPA:	3-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylmethyl)-5-methyl-1,3,5-oxadiazinan-4-ylidene(nitro)amine

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture maraîchère			
serre: Baby-Leaf (Asteraceae)	pucerons du feuillage	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
serre: salades (Asteraceae)	pucerons du feuillage	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
Culture ornementale			
serre: arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes	mouches blanches	Concentration: 0.04 % Application: après la floraison.	1, 2, 5, 6, 7
serre: arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes	pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 % Application: après la floraison.	1, 2, 5, 6, 7

Charges générales / agronomiques:

- 1 Traitement uniquement dans des serres permanentes fermées.
- 2 SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.
- 3 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 4 Uniquement pour les cultures qui après traitement restent en serre jusqu'à la fin de la période de culture.
- 5 Si nécessaire, répéter le traitement.

- 6 2 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives.
- 7 Uniquement pour la production de fleurs coupées et de plantes d'intérieur.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- Réservé aux utilisateurs professionnels.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPe 8 Dangereux pour les abeilles